



Empêchés

Chaque métier a son jargon qui, pour les autres, paraît souvent cocasse ou contourné. Ainsi des professions de la médiation culturelle, musées, bibliothèques et autres lieux de partage du savoir. Ayant parfaitement intégré le vocabulaire sociologique (souvent bourdivin) et l'ayant mélangé avec divers autres (dont celui, obscur, des pédagogues), l'univers « socio-cul » utilise de belles expressions comme celle-ci que je remarque de plus en plus : « publics empêchés ».

Depuis cinq ans, les colloques, conférences et séminaires se multiplient autour du traitement par les médiateurs de ces « publics » (nous sommes dans la culture). Ce terme général recouvre des réalités fort diverses : handicapés, quatrième âge, personnes hospitalisées ou emprisonnées. Cette grande diversité conduit à des dispositifs très différents. Pourquoi alors avoir créé un mot englobant pour les désigner tous ? Les raisons administrativo-budgétaires et autres sont certainement excellentes. Les fondations d'entreprise financent volontiers les projets concernant « les publics empêchés ». Reste qu'on se trouve face à un terme nouveau qui surprend par sa candeur et fait sourire.

On ne peut en rire franchement, bien sûr, parce que la réalité ainsi désignée n'est pas drôle ; mais qu'il me soit permis (je l'espère) d'en sourire. « Empêcher » est un très vieux mot (XII^e siècle), assez fort et physique, qui renvoie à l'idée d'entraver et de mettre quelqu'un dans l'impossibilité d'agir. Il s'est adouci au fil des années. Dire aujourd'hui « désolé, j'ai un empêchement » est assez banal et léger. On imagine bien le taulard, du fond de sa « zonzon », écrire au directeur de musée : « Désolé, je ne pourrai me rendre à votre vernissa-

24/25 f. 13
P. 23

ge, cher gestionnaire de projet culturel, j'ai un empêchement : dix ans de placard. »

J'ai écrit « taulard », mais ce public empêché-là est désigné désormais par « population carcérale ». Il faut noter d'ailleurs que dans les empêchés, les petites mamies coincées dans leur maison de retraite voisinent avec les dits taulards. Privation de liberté dans les deux cas ? C'est à se demander. Quant aux « personnes à mobilité réduite » (qui touchent pourtant des indemnités d'invalidité), on a déjà beaucoup écrit sur ces litotes-là. Je ne vais pas en rajouter.

Pourtant, dans les premiers numéros de la revue *Vacarme*,

**Ce terme recouvre des réalités fort diverses :
handicapés,
quatrième âge,
personnes
hospitalisées ou
emprisonnées**

qu'il cofonda en 1997, l'écrivain et intellectuel Philippe Mangeot, décortiquant l'histoire du politiquement correct, notait la multiplication de ces « néologismes euphémisants ». Prenant en exemple le mot « handicapé », qui date de 1957, il soulignait que, dorénavant, le handicapé a des « différences d'aptitudes » et des « compétences alternatives ». Il citait aussi les néologismes proliférant autour de l'« exclusion » pour les condamner, car ils rendent « illisible la diversité des problèmes ».

Et Mangeot de constater : « Au bout de l'euphémisme, la dénégation. » On ne saurait mieux conclure. ■